

La charte Sans Détour

PROJET EDUCATIF-PROJET PEDAGOGIQUE

Sans Détour propose aux jeunes et aux familles des vacances ou des moments d'animation tout en développant le sens de la responsabilisation et la valorisation des individus à travers la vie de groupe afin que chacun puisse s'exprimer, créer, innover.

Toutes nos activités constituent un milieu éducatif favorisant l'épanouissement individuel ou collectif autour de valeurs telles que la solidarité, la non violence, etc.

Pour tous nos séjours et activités, le responsable de l'animation du groupe élabore un projet pédagogique validé par la direction de l'association.

Le projet éducatif de l'association est consultable sur chacun des sites d'accueil et les projets pédagogiques à l'occasion des réunions prévues à cette effet.

RELATION AVEC LES ADHERENTS

Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 14h30 à 18h30. Un accueil physique des adhérents est en place chaque après-midi.

Avant le séjour : A l'inscription : remise de fiche technique détaillée sur le séjour. Entre deux et quatre semaines avant le séjour : accueil des familles autour d'une réunion d'information et de présentation du séjour, de l'équipe et/ou envoi d'un compte rendu d'information. Réception des documents utiles à la pratique des activités (fiche sanitaire, certificat médical etc.)

Pendant le séjour : Les familles disposent du numéro du centre. Une messagerie vocale et un site web sont mis en place pour tous les séjours.

Après le séjour : un questionnaire qualité est envoyé aux familles après le séjour. Sans Détour s'engage à traiter toutes les réclamations ou questionnements sur le déroulement d'un séjour.

ENCADREMENT

Nos équipes sont diplômées, formées et répondent aux critères éducatifs et législatifs du ministère de tutelle.

Les membres des équipes pédagogiques et techniques sont recrutés après entretien individuel et fourniture des diplômes et de l'extrait n°3 du casier judiciaire.

Le nombre d'animateurs des équipes d'animation est celui préconisé par la réglementation, à savoir : 1 animateur pour 12 enfants à partir de 6 ans et 1 animateur 8 enfants pour les – 6 ans.

Les activités spécifiques sont encadrées par des prestataires diplômés d'état possédant la carte professionnelle du ministère de tutelle.

Les directeurs sont tenus à l'égard des enfants, à une obligation générale de prudence et de diligence. Pour autant, il est généralement admis qu'on ne peut exiger d'un centre, une surveillance plus étroite que celle dont les parents font preuve vis à vis de leurs enfants.

VOYAGE

Une circulaire détaillant le lieu de rendez-vous, la ville départ, la ville d'arrivée, l'horaire sera envoyé 15 jours avant le début du séjour dans la mesure où les formulaires administratifs et le règlement seront à jour.

L'accueil des personnes sur les points de départ se fait 45 minutes avant le départ. L'accompagnement des convois sera au minimum d'un animateur pour 12 enfants.

HEBERGEMENT

Sans Détour attache beaucoup d'importance à la qualité des lieux de résidence. Ceux-ci sont certifiés par une commission de sécurité et agréés par le ministère de tutelle.

RESTAURATION

Organisés par les jeunes en collaboration avec les animateurs ou par une équipe de professionnels, Sans Détour s'engage à ce que les menus soient équilibrés, que les repas soit de qualité suffisante, qu'ils soient adaptés à l'âge des participants et qu'ils tiennent compte des activités qu'ils pratiquent.

LES ACTIVITES

Le projet éducatif de l'association laisse la possibilité aux participants de s'impliquer dans le déroulement quotidien de leurs vacances. La planification, voire à l'extrême le remplacement d'une activité prévue par une autre peut intervenir si l'ensemble du groupe le décide.

Néanmoins, dans tous nos séjours, tous les moyens pédagogiques sont mis en œuvre pour permettre aux participants de vivre une approche ludique et réussie de l'activité. Mais les activités seront toujours un prétexte à la découverte de la région d'accueil.

Hors stage spécifique, nos centres de vacances ne sont pas des lieux de pratiques sportives intensives. La pratique des activités s'effectue de l'initiation à la maîtrise selon le niveau initial des participants et dans une ambiance de « vacances »

Dans les séjours avec une activité dominante, les participants et les membres de l'équipe d'animation sont préalablement informés du caractère prioritaire de la pratique de l'activité.

Dans les séjours multi - activités, l'enfant a le choix entre plusieurs activités durant le séjour, les activités sont motivées. La fréquence de chacune de ces activités est initiée par la motivation des enfants et des jeunes.

Quel que soit le type du séjour, des activités de loisirs, de détente, d'expression, sont prévues en plus des activités contractuelles, celles-ci sont proposées par les animateurs et/ou les participants. Les animateurs mettent en place des animations qui favorisent la prise en compte des demandes des participants, donnent les moyens de mettre en place, de concrétiser les projets.

Les activités nécessitant un encadrement spécifique peuvent être encadrées soit par les animateurs du centre, soit par un prestataire extérieur. Nous garantissons la compétence et la qualification de l'encadrement, quel qu'il soit. Lorsque nous avons recours à un prestataire extérieur, les animateurs du séjour sont associés à l'animation de l'activité, ceci en vue de garantir la cohérence du cadre relationnel des participants.

Les différents horaires du centre sont adaptés aux activités pratiquées.

VIE COLLECTIVE

Nous attachons une grande importance à l'affectif, au rationnel, au convivial et à créer les conditions d'une relation positive. Pas de traitement uniforme, éviter trop de rigidité, libéralisme ne veut pas dire laisser-aller et manque d'organisation. Tous les comportements de l'équipe d'encadrement ont valeur d'exemple et de référence.

L'ensemble des équipes s'engage contractuellement à appliquer la charte qualité :

L'animateur partage l'hébergement avec les enfants (dans des chambres séparées)

L'animateur favorise un temps de repos adapté à l'âge des participants.

L'animateur prend ses repas au milieu des enfants (encadrement permanent).

L'animateur stimule l'enfant dans le choix de ses activités

L'animateur adhère au projet éducatif de l'association et au projet pédagogique du directeur du centre.

Les directeurs ou directeurs adjoints ont la charge de la mise en place du projet pédagogique du centre. Ils coordonnent l'équipe d'animation. Ils communiquent et informent l'organisateur de l'ensemble des initiatives, des problèmes propres au fonctionnement du centre.

L'enfant ou le jeune: à son arrivée, il est pris en charge par un animateur qui fait avec lui l'inventaire de ses bagages après lui avoir indiqué son lieu d'hébergement. Le trousseau est vérifié à l'arrivée et au départ par l'animateur qui en fait l'inventaire et signale les manques aux parents (pour les 6-12 ans)

Rythme de vie : Selon les tranches d'âge et l'organisation du séjour, un temps de repos est proposé après chaque repas. Une attention toute particulière est portée au lever et au coucher des enfants (toilette faite, l'endroit où dort le moniteur, levé échelonné, problèmes particuliers).

Quotidien : *Cigarettes interdites en présence des mineurs à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que tous comportements démonstratifs (s'embrasser, se tenir par la main...). Tenue vestimentaire et toilette irréprochable.*

Téléphone et courrier : Le moniteur veille à ce que chaque enfant (suivant l'âge) écrive au moins une fois. Suivant l'âge il accompagne l'enfant dans cette démarche.

Les enfants et les jeunes sont acteurs de leurs vacances. Les valeurs éducatives du centre complètent celles de la famille et de l'école. Il doit y avoir une conformité entre ce qui est proposé pendant les réunions de parents, dans les différents catalogues et sur le terrain.

INFIRMERIE ET SOINS

Sur tous nos séjours, une personne au moins occupe le poste d'assistant sanitaire. Une fiche sanitaire sur l'enfant devra être remplie et envoyée **OBLIGATOIREMENT** avant chaque séjour afin que l'assistant sanitaire puisse avoir le maximum d'information sur l'enfant. L'assistante sanitaire est présentée aux participants, ses fonctions et ses responsabilités sont clairement identifiées. La fiche sanitaire de liaison est rendue à la famille à la fin du séjour, complétée des traitements et soins reçus par l'enfant pendant le séjour.

Conscient que l'assistant sanitaire n'est pas un médecin, SANS DETOUR s'engage à ce qu'au moindre doute, un médecin consulte l'enfant dans les plus brefs délais. Toute intervention d'un praticien sera évidemment notifiée aux parents concernés.

Tous nos séjours sont pris en charge par une compagnie d'assurance

- Si votre enfant consulte un médecin, l'organisateur avance les frais et envoie une copie de la feuille de soins aux familles. Il transmet l'original dès réception du règlement afin de permettre le remboursement par l'organisme de prévoyance maladie de la famille.

- Si votre enfant est victime d'un accident ; une déclaration d'accident est faite et envoyée à l'assurance de l'organisateur. Les avances de frais sont effectuées et ensuite l'assurance prend contact avec la famille pour la suite du traitement.

Toute consommation de drogue quelle qu'elle soit, est strictement interdite en centre de vacances, il en est de même pour l'alcool. La cigarette est interdite ; toutefois pour les plus de 15 ans autorisés à fumer (précision à mentionner sur la fiche sanitaire, un aménagement peut être proposé afin d'éviter qu'ils ne fument en cachette ou ne posent des problèmes de sécurité lieu et moments tolérés en dehors du regard des plus jeunes (art R.355.28.9 cf Réglementation Jeunesse et Sports)

LE LINGE

Pour chacun de nos séjours, la famille reçoit un trousseau type. Un inventaire est systématiquement fait à l'arrivée et au départ des centres de vacances pour les enfants de moins de 12 ans. Pour les jeunes de plus de 12 ans, un inventaire peut être effectué sur simple demande du jeune.

L'ARGENT DE POCHE

Un système de banque, gérée par les enfants avec l'aide d'un animateur, est mis en place afin d'éviter les pertes et les vols. Ce système est favorisé pour les enfants de moins de 12 ans et libre pour les adolescents. L'animateur a un rôle d'aide et de conseil dans la gestion de l'argent de poche des enfants. Aucun achat n'est imposé !